

# Règlements de MusicFest Canada 2023

- Centre de conférences Scotiabank, Niagara Falls
- Redeemer Bible Church
- Église ukrainienne catholique St. Mary

**Du 15 au 20 mai, 2023 – Niagara Falls, Ontario**

## **Les membres du conseil d'administration**

Bryan Stovell, Président du Conseil d'administration • Carmella Luvisotto, Vice-présidente • Kevin Merkley, Secrétaire • Andy Morris, Trésorier • Jim Howard, Directeur exécutif • Neil Yorke-Slader, Directeur associé, trésorier.

## **Les membres de l'exécutif**

- Docteur Shirantha Beddage, directeur adjoint, division Jazz instrumental
- Isabelle Brasseur-Porter, directrice adjointe, divisions des harmonies
- John Chalmers, directeur, division des chorales et ensembles vocaux
- Donnie Deacon, directeur adjoint, division des cordes
- Alex Dean, directeur adjoint, division Jazz instrumental
- Jean-François Fauteux, directeur technique, coordinateur des traductions
- Sharon Fitzsimmins, directrice, divisions des harmonies
- Pratik Gandhi, directeur adjoint, divisions des harmonies
- Docteur Mark Hopkins, agent de liaison, secteur éducation
- Jim Howard, directeur général
- Nancy Howard, coordinatrice inscriptions
- Thaddeus Howard, directeur administratif
- David Johns, consultant en design
- Frank Lee, directeur adjoint, division des chorales et ensembles vocaux
- Scott Leithead, directeur adjoint, division des chorales et ensembles vocaux
- Docteur Tony Leong, directeur, division des cordes
- Docteur Gillian MacKay, Chef de l'orchestre canadien à vents Denis Wick
- Marilyn Mann, coordinatrice des ensembles d'honneur MusicFest
- Jaimee Morse, coordinateur des transports
- Colleen Oakleaf, gestionnaire d'opération
- Changyong Park, concepteur Web
- Joanne Pittock, coordinatrice des communications
- Bob Rebagliati, directeur adjoint, division Jazz instrumental

- Kim Vrieling, directrice à la production
- Neil Yorke-Slader, directeur associé/directeur, division Jazz instrumental

### **Raison d'être des règlements de MusicFest**

Les règlements officiels de MusicFest Canada s'appliquent à toutes les divisions du festival incluant les harmonies, les ensembles de Jazz, orchestres symphoniques et chorales et sont approuvés en totalité par le conseil d'administration de MusicFest Canada.

La mise en application de ces règlements contribue à maintenir un niveau d'intégrité en matière d'éducation et de permettre une saine gestion du festival. MusicFest Canada reconnaît le rôle que ses festivals affiliés jouent en matière de développement de l'éducation musicale et s'engage à fournir des solutions contribuant à leur plein essor.

### **Objectifs**

De permettre aux étudiants et enseignants de partager leurs accomplissements et créations musicales.

D'évaluer et de permettre une saine réflexion et discussion d'une performance musicale dans un langage approprié et hautement éducatif.

D'encourager le support, l'étude et l'exécution musicale d'œuvres de compositeurs et arrangeurs canadiens.

D'enrichir le projet éducatif d'apprentissage musical.

De favoriser, promouvoir et encourager un intérêt musical permanent en tant que fondement de base de chaque être humain.

### **Règlements :**

Chaque participant à MusicFest Canada 2023 à Niagara Falls, est tenu de reconnaître et de suivre la totalité des règlements officiels du festival en acceptant une invitation officielle d'y participer. Veuillez s'il-vous-plaît les lire attentivement.

### **Les divisions de MusicFest Canada**

MusicFest Canada comporte quatre divisions en opération simultanée durant le festival.

A – Les ensembles de Jazz, incluant ensembles "Combo", orchestres de Jazz, ensembles de musique traditionnelle et de musique de monde)

B- Les ensembles instrumentaux, incluant harmonies, ensembles de guitares, ensembles de percussions et ensembles de musique de chambre

C- Les chœurs, incluant ensembles vocaux Jazz et contemporain et chorales de tout genre

O- Les cordes, incluant orchestres symphoniques et ensembles à cordes de musique de

### **Ensembles internationaux**

Les groupes venant de pays autres que le Canada, et muni d'une invitation officielle de récital sont autorisés à participer à MusicFest Canada, incluant toutes les divisions, catégories et classes.

### **PARTICIPATION PAR INVITATION**

La participation à MusicFest Canada 2023 s'effectue par invitation, soit par :

Une invitation officielle du directeur d'un des festivals régionaux affiliés à MusicFest Canada. Celui-ci émettra une invitation officielle pour chaque ensemble musical ayant atteint ou dépasse les critères d'évaluation et standards de performance, tels qu'établis par le comité exécutif de du festival affilié.

Également, un directeur d'une division de MusicFest peut émettre une invitation officielle de participation pour chaque ensemble musical ayant atteint ou dépasse les critères d'évaluation et standards de performance, tels qu'établis par le directeur, au nom de MusicFest Canada.

Chaque formulaire d'inscription au concours MusicFest Canada sera complété en ligne sur le site Web [www.musicfest.ca](http://www.musicfest.ca) au plus tard **10 jours** après la participation au festival régional affilié à MusicFest Canada ou le 31 mars 2023, selon la première de ces éventualités.

Un dépôt initial minimum de **\$589.00 et non remboursable** est requis pour chaque ensemble participant à MusicFest Canada et doit être envoyé par courrier à MusicFest Canada/Bureau d'Inscription, 311 Main Street, B.P. 1990, Exeter, Ontario N0M 1S7, **en ayant soin d'inclure le nom de l'école ou organisation communautaire participante et le no officiel d'identification de MusicFest**), dans les **10 jours** suivant l'inscription et au plus tard le 31 mars 2023, selon la première de ces éventualités. Un ensemble n'est inscrit qu'au moment où le dépôt initial a été dûment reçu par MusicFest Canada. Chaque ensemble non inscrit dans les délais prescrits ci-haut est sujet à un rejet d'inscription ou une participation avec privilèges et services réduits à MusicFest Canada.

Une école ou organisation communautaire s'inscrivant suite à une invitation officielle de l'année précédente, doit compléter l'inscription en ligne et envoyer le dépôt initial de \$589,00 pour chaque ensemble participant au plus tard, **le 15 janvier 2023**. Chaque

ensemble non inscrit avant cette date est sujet à un rejet d'inscription ou une participation avec privilèges et services réduits à MusicFest Canada.

L'administration de MusicFest Canada, à son tour, émettra un reçu officiel d'inscription au plus tard le premier mai 2023.

## **INVITATIONS ET LA PANDÉMIE**

- a) Chaque ensemble ayant reçu une invitation en 2019, pour exécution devant juges pour les années 2019-2020, ont tous reçu une prolongation d'éligibilité pour l'année 2021, en raison de l'annulation de MusicFest 2020 à Calgary. Ces ensembles bénéficiaient d'une invitation d'une durée limitée d'une année pour les nationales MusiFest 2022. Il a été décidé de prolonger la période d'éligibilité d'une autre année, dans le but de leur remettre invitation pour participer aux nationales MusicFest de 2023.
- b) Chaque ensemble ayant reçu une invitation pré-pandémique en 2020 pour exécution devant juges pour les nationales MusicFest de 2020 ou 2021, bénéficieront d'un prolongement d'éligibilité d'une autre année dans le but de leur remettre invitation pour participer aux nationales MusicFest de 2023.
- c) Chaque ensemble ayant reçu une invitation en 2021, pour exécution devant juges pour les années 2021-2022, bénéficieront d'un prolongement d'une autre année, les autorisant à s'exécuter devant juges au cinquantième anniversaire des nationales MusicFest en 2023 et 2024.

**Veillez prendre note que tout ensemble utilisant l'option de la deuxième année de leur invitation aux nationales MusicFest, doivent également se produire en récital devant juges à un des festivals régionaux MusicFest au préalable et afficher des standards de haut niveau, de par leur exécution.**

### **Une invitation pour deux années**

Une invitation officielle de participer à MusicFest Canada 2022/23 est valide pour l'année présente (2023) et l'année suivante (2024). Un ensemble participant au festival MusicFest à la deuxième année de l'invitation officielle de participation, est tenu de respecter les règlements officiels de MusicFest Canada et de s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription de cette même année (2023).

Ceci peut nécessiter un changement de classe mais non de catégorie. Les règlements officiels de MusicFest Canada 2023 ainsi que le formulaire d'inscription en ligne seront disponibles sur le site [www.MusicFest.ca](http://www.MusicFest.ca) en septembre 2022.

Chaque ensemble devrait avoir participé à une de ses filiales régionales avant de participer aux Nationales MusicFest Canada.

MusicFest Canada se réserve le droit de vérifier que tout ensemble inscrit au MusicFest Canada ait atteint les critères en accord avec les standards préétablis.

### **Invitation par audition spéciale**

Tout ensemble désirant participer aux nationales MusicFest 2023 et ayant démontré une impossibilité de s'inscrire et participer à un de ses festivals régionaux affiliés, peut faire une demande en soumettant un enregistrement audio par inscription en ligne sur le site Musicfest.ca ou en soumettant un enregistrement adressé au directeur de la division MusicFest respective.

Le cas échéant, la décision du directeur de la division sera irrévocable. La distance entre l'endroit d'où l'ensemble provient et le site du festival affilié et autres détails pertinents en consultation avec la direction du festival régional seront considérés dans la décision finale.

Tout applicant doit communiquer avec le directeur de division, soit par téléphone ou par courriel, avant la soumission de documents.

- Directrice, division des harmonies – Sharon Fitzsimmins • sharon.fitzsimmins@musicfest.ca • 705- 722-3717
- Directeur, division de Jazz Instrumental – Neil Yorke-Slader • neil.yorke-slader@musicfest.ca • 613-859-8174
- Directeur, division des chorales et ensembles vocaux – John Chalmers • john.chalmers@musicfest.ca • 905-451-0432 ext. 307
- Directeur de la division des ensembles à cordes – Docteur Tony Leong, Chairman • tony.leong@musicfest.ca • 416-986- 2182

Chaque enregistrement doit clairement identifier le nom de l'ensemble, l'école ou l'organisation communautaire et devrait inclure 3 pièces musicales. Une courte introduction de l'ensemble, accompagnée du nom de son (sa) directeur(trice), adresse et numéro téléphonique seront également inclus avec une description des raisons de l'omission de participer à un festival régional affilié accompagné, le cas échéant, d'une lettre de soutien de son directeur.

### **INSCRIPTION**

L'inscription de chaque ensemble a MusicFest s'effectue uniquement via son site web. Chaque invitation officielle contient un code d'inscription nécessaire pour l'inscription à MusicFest Canada, dont la marche à suivre s'effectue en six étapes :

1. Confirmation des données de chaque ensemble invité  
Inscription de chaque ensemble en ligne  
Confirmation de l'arrivée/départ ainsi que date/heure de récital.
2. Confirmation de transport et hébergement  
Confirmation du nombre de participants et observateurs  
Confirmation du résumé financier.

Les frais de base d'inscription, non remboursables, doivent être acquittés, pour donner suite à chaque inscription d'ensemble. Ces frais minimums sont de \$589, applicables à chaque ensemble participant à MusicFest Canada. La programmation à l'horaire de chaque ensemble ne s'effectuera que lorsque les frais de base seront acquittés. Pour tout groupe totalisant plus de 100 participants, veuillez SVP contacter nos bureaux d'administration au 702-269-9097, ou par courriel au jim.howard@musicfest.ca

La somme des frais d'inscription à MusicFest Canada est exigible au plus tard le **15 avril 2023**. Aucun groupe ne sera autorisé à participer sans avoir acquitté tous les frais d'inscription. La date finale pour effectuer tout changement à l'étape d'inscription est le 1er mai 2023.

#### **Le festival sur site :**

Les frais d'inscription pour chacun des membres d'un ensemble participant, incluant son directeur, est de \$96.00. De plus, des frais de \$40 par ensemble sont requis pour chaque participant membre de d'un groupe autre que le premier ensemble inscrit à MusicFest Canada. Ce règlement ne s'applique qu'aux participants. Les directeurs et chaperons ne paient que les frais initiaux de \$96, tels que mentionnés ci-haut.

Les groupes musicaux visitant les nationales MusicFest (groupes ne s'étant pas qualifiés pour les nationales mais désirant participer en tant que spectateurs) doivent payer des frais uniques de \$40.00 par personne. Ces frais leur donnent droit d'entrée d'observateur à tous les ateliers/cliniques d'ensemble, éduconcerts du midi, récital de soirée, et ce pour toute la durée entière du festival. Un nombre limité de permis de droit d'entrée d'observateur au coût de \$40 par personne donne également droit d'entrée d'observation à tous les ateliers/cliniques d'ensemble, éduconcerts du midi, récital de soirée, et ce pour toute la durée entière du festival. De plus, un nombre limité de droit d'entrée de spectateur d'un jour, au coût de \$40 est disponible et donne également droit aux activités mentionnées ci-haut.

#### **Le festival préenregistré :**

Les frais d'inscription sont fixes et déterminés par le nombre de musiciens pour chaque groupe :

1. De 2 à 6 musiciens : les frais minimaux de \$589 s'appliquent.
2. De 7 à 12 musiciens : frais de \$789

3. De 13 à 25 musiciens : frais de \$989
4. De 26 à 41 musiciens : frais de \$1189
5. 42 musiciens et plus : frais de \$1389

### **Inscription au festival sur place :**

Un représentant officiel de chaque ensemble doit s'inscrire au bureau du registraire dès l'arrivée de l'ensemble sur le site du festival à Niagara Falls. Le bureau sera ouvert de 7 :30 a.m. à 8:00 p.m., tous les jours du 15 au 20 mai inclusivement et également de 6:00 pm à 9 :00 pm le 14 mai pour les participants arrivant à la fin de semaine précédant le festival.

Les laissez-passer et billets d'entrées de concerts pour tous les participants de chaque groupe seront remis aussitôt que :

- Tous les frais d'inscription sont acquittés.
- Tous les formulaires d'inscription sont complétés et remis au registraire.
- Le directeur du groupe ou une personne désignée, confirme le nombre de laissez-passer par signature.

### **Marche à suivre pour récitals préenregistrés soumis au festival**

Les groupes s'inscrivant à l'option préenregistrée du festival, doivent télécharger leur enregistrement de récital sur le site le, ou avant le 15 avril 2023.

Exigences techniques des enregistrements :

- Format vidéo seulement (taux d'échantillonnage suggéré à 48kHz)
- Aucune division/séparation durant la vidéo
- Aucun mixage, balancement ou autre effet audio telle la réverbération

### **Laissez-passer (Festival sur place)**

Chaque participant doit avoir son laissez-passer visible en tout temps. Un participant sans laissez-passer se verra refuser tout droit d'entrée aux concerts et ateliers. Un laissez-passer perdu peut être remplacé à des frais de \$10, disponible au bureau d'enregistrement.

### **Responsabilité de biens d'autrui (Festival sur le site)**

MusicFest Canada n'est nullement responsable de tout objet endommagé, perdu ou volé, incluant instruments de musique et tout autre bien appartenant à un participant ou ensemble.

### **Partitions (Festival sur le site)**

La direction de chaque ensemble participant est responsable de reprendre tout enregistrement et partitions **avant de quitter l'aire de récital**. MusicFest Canada n'est nullement responsable pour tout document laissé sur place, après le récital et l'atelier de chaque ensemble participant.

### **Partitions (Festival préenregistré)**

Les directeurs de groupe musicaux s'inscrivant au festival préenregistré se doivent de télécharger les partitions de chef d'orchestre de toutes les pièces de récital le ou avant le 15 avril 2023.

### **Partage d'enregistrements**

Le partage de fichiers audio de prestation d'ensembles participants à MusicFest sur place n'est effectué qu'avec les adresses de courriel de directeur d'ensemble inscrites dans la section de profil du directeur dans les dossiers d'inscription. Seul le directeur peut partager les fichiers audios de son ensemble avec le public.

Toute demande d'accès à ces fichiers devrait s'effectuer directement au directeur concerné. Les liens d'accès aux enregistrements seront communiqués par courriel à tous les directeurs participants à MusicFest Canada 2023.

### **Standards officiels d'exécution**

Pour chaque récital d'ensemble participant à MusicFest Canada, un niveau officiel d'exécution, soit d'or, d'argent, de bronze ou de mérite sera accordé.

Un niveau d'or signifie que l'ensemble participant a atteint un très haut niveau d'excellence dans toutes les facettes de l'exécution artistique de son récital.

Un niveau d'argent signifie que l'ensemble participant a atteint un haut niveau d'excellence dans toutes les facettes de l'exécution artistique de son récital.

Un niveau de bronze signifie que l'ensemble participant a atteint un niveau d'exécution artistique au-dessus de la moyenne avec matière à amélioration dans certaines facettes de l'exécution artistique de son récital.

Les niveaux décrits ci-haut sont accompagnés d'une plaque commémorative.

Un niveau de mérite identifie un niveau d'exécution de qualité moyenne et n'inclut pas de plaque commémorative.

Un ensemble invité peut choisir de participer et bénéficier des commentaires de juges sans recevoir un niveau officiel d'exécution.

Le montant de niveaux d'exécution d'or, d'argent, de bronze et de mérite attribués pour chaque classe demeure à la discrétion des juges officiels de MusicFest Canada.

Les plaques commémoratives pour les niveaux d'exécution d'or, d'argent ou de bronze, seront présentées après l'atelier suivant le récital, pourvu que la délibération des juges soit terminée et ses résultats annoncés. Les plaques non réclamées seront envoyées par courrier, après la fin du festival. La publication de ces résultats se fera sur le site web de MusicFest Canada, environ une heure après le récital devant juges. Tous les résultats sont disponibles au grand public via le site MusicFest et les réseaux sociaux.

### **Ateliers de perfectionnement (Festival sur place)**

Chaque ensemble pourra participer à un atelier de perfectionnement donné par un des juges tout de suite après leur récital. Sa durée et ses objectifs dépendent de la catégorie, classe et niveau de performance de l'ensemble. L'accès à cette clinique n'est accessible qu'aux membres de l'ensemble participant, leur direction, spectateurs et surveillants dûment identifiés.

### **Ateliers de perfectionnement (option préenregistrée)**

Chaque ensemble pourra participer à un atelier de perfectionnement en ligne, d'une durée d'une heure, donné par un des juges, après le visionnement de leur récital préenregistré. Ses objectifs dépendent de la catégorie, classe et niveau d'exécution de chaque ensemble. Les directeurs d'ensemble inscrits à l'option préenregistrée, doivent indiquer leur préférence de plateforme de vidéoconférence, tel ZOOM, MICROSOFT TEAMS, GOOGLE MEET), pour l'atelier de perfectionnement.

### **Ateliers spéciaux (Festival sur place)**

MusicFest Canada, par le truchement de son comité de perfectionnement professionnel, peut organiser des ateliers de maître d'intérêt pertinent au festival. Tout groupe participant est invité à joindre l'un ou l'autre de ces ateliers d'une durée d'une heure.

ÉDUCONCERTS – MusicFest accueillera une série d'éduconcerts interactifs, chaque jour durant le festival. Cette série est accessible à chaque participant inscrit au festival.

### **ENSEMBLES D'HONNEUR MUSICFEST – BOURSES D'ÉTUDE ET PRIX EN ESPÈCE**

Seuls les membres des sept ensembles d'honneur MusicFest ; Le Conn-Selmer Centrestage Jazz Band, Thomastik-Infeld Canadian String Orchestra, le National Youth Jazz Combo, le Denis Wick Canadian Wind Orchestra, le Woodshed Canadian Percussion Ensemble et Ellison Canadian Honour Choir et le Canadian Junior Honour

Band sont éligibles pour le programme de bourse d'études et prix en espèces MusicFest.

Chaque membre de ces ensembles d'honneur MusicFest, participant à la cinquantième édition de MusicFest Canada à Niagara Falls doivent également rencontrer les critères d'éligibilité ci-dessous.

Le candidat et membre d'un des ensembles d'honneur MusicFest Canada doit être inscrit dans une école secondaire canadienne reconnue en septembre 2022. Un nombre limité de bourses d'étude est également disponible pour les étudiants de niveau postsecondaire. La valeur totale des bourses d'études et prix en espèces de MusicFest Canada dépasse les \$50,000.00.

Le choix des récipiendaires des bourses d'études et autres prix est la responsabilité de la direction officielle de MusicFest Canada, en tenant compte de recommandation des directeurs d'ensembles d'honneur MusicFest et cliniciens. Une copie incluant tous les critères de sélection est disponible sur le site [www.musicfest.ca](http://www.musicfest.ca).

Les groupe non canadiens et candidats ne détenant pas de certificat de citoyenneté canadienne ou de résident permanent ne sont pas éligibles pour certaines bourses\prix provenant de certains de nos commanditaires.

Chaque récipiendaire doit fournir son numéro d'assurance sociale (NAS)

Division des harmonies – Docteur Mark Hopkins, [mark.hopkins@musicfest.ca](mailto:mark.hopkins@musicfest.ca)

Division des ensembles Jazz instrumentaux, [bob.rebagliati@musicfest.ca](mailto:bob.rebagliati@musicfest.ca)

Division des chœurs – John Chalmers, [john.chalmers@musicfest.ca](mailto:john.chalmers@musicfest.ca)

Division des cordes – Docteur Tony Leong, [tony.leong@musicfest.ca](mailto:tony.leong@musicfest.ca)

## **Prix**

MusicFest Canada peut attribuer un prix à un ensemble et\ou candidat(s) à la fin de la programmation du festival. Le conseil d'administration se réserve le droit de déterminer les raisons et critères justifiant cette attribution et le nombre de récipiendaires de ce prix.

## **Processus d'application des règlements**

Les régisseurs de chaque scène de récital MusicFest sont chargés d'appliquer tous les règlements officiels en vigueur. Toute infraction sera communiquée au directeur de division par écrit.

Veillez noter que le temps de scène, incluant toutes activités avant et après un récital, ne doit pas dépasser les 30 minutes. La décision finale, en consultation avec la direction exécutive et les régisseurs de scène qui sont impliqués, revient au directeur de division.

### **La conduite des participants (Festival sur place)**

La conduite de chaque participant à MusicFest Canada demeure la responsabilité de la direction de chaque ensemble inscrit. Tous sont tenus de respecter les règles du code officiel de conduite MusicFest Canada. Ce code s'applique également pour tout site d'hébergement tels hôtels et résidences universitaires.

Toute violation du code de conduite communiquée au directeur de division sera examinée avec soin et peut entraîner une suspension ou renvoi (voir la section ci-dessous, intitulé: **Suspension, renvoi et appel**)

Toute interruption d'un récital en cours, provenant de membres d'un groupe de participants assistant à ce récital est sujet à une suspension ou renvoi, tel que décrit dans la section "**Suspension, renvoi et appel**" ci-dessous.

### **Suspension, renvoi et appel**

MusicFest Canada se réserve le droit de mettre en place l'une ou l'autre de ces deux sanctions, suite à une violation du code officiel de conduite ou des règlements officiels de MusicFest Canada.

Une **suspension** infligée à un ensemble, suite à des abus de règles comme un dépassement flagrant des limites de temps, une infraction de limite d'âge ou d'affiliation, une substitution illégale, ou manipulation illégale d'équipement ou altération d'audio ou encore une soumission d'enregistrement audio falsifiant l'authenticité de l'exécution. Une suspension entraîne l'annulation de l'attribution de niveaux officiels d'exécution, de toute bourse ou prix de groupe ou individuels.

Le **renvoi** d'un ensemble se définit par la totale perte de tout droits et privilèges attribués à la participation à MusicFest Canada sans aucun remboursement. Cette pénalité résulte d'une conduite perçue comme préjudiciable aux fondements de base de MusicFest Canada ou d'une interruption substantielle d'un récital en cours.

Un **appel d'une de ces deux sanctions** doit être fait par écrit, adressé au directeur de division qui, après consultation avec le comité exécutif et le conseil d'administration, révisera la sanction et en avisera la direction de l'ensemble concerné. La décision des suites d'un appel est irrévocable.

### **Règles de santé et de sécurité**

MusicFest Canada s'efforce de maintenir des standards de sécurité de haut niveau envers ses participants et tout spectateur pour toute la durée du festival. Chacune des clauses du documents « **Règlements MusicFest 2023** » sont assujetties à de révisions immédiates, basées sur la priorité absolue des règles de santé et de sécurité mise en place durant le festival. Tandis que tous nos participants sont gouvernés par les politiques de sécurité de leur propre conseil ou institution scolaire, MusicFest requiert ce qui suit, en matière de politique de sécurité:

Le nombre total de personnes dans les salles de récitals, salles d'échauffement, salles d'ateliers et tout autre lieu utilisé par MusicFest Canada, respectera les niveaux établis par les services d'incendie municipaux ou MusicFest ou affichages d'un lieu spécifique quant au nombre maximum de personnes autorisées simultanément dans un même lieu.

Tout véhicule situé dans les zones de chargement près des sites de récital ne doit pas tourner au ralenti pour plus de cinq minutes, incluant autobus.

Tout participant situé en arrière-scènes de salles de concert ou tout autre endroit normalement inaccessible au public, doit être accompagné de son directeur ou superviseur autorisé.

Toute personne handicapée est priée de contacter le bureau de la direction de MusicFest Canada avant le début du festival, dans le but de faire les préparatifs additionnels nécessaires lors des concerts et ateliers d'ensembles participants.

### **Mention de distinction**

Les directeurs d'ensembles sont encouragés à nommer un récipiendaire d'une mention de distinction pour chaque ensemble participant à MusicFest Canada. Durant le festival sur place, ces plaques de mention seront présentées après chaque récital devant juges ou durant la clinique de perfectionnement et les noms seront publiés sur les médias régionaux et nationaux. Dans le cas du festival préenregistré, les plaque de mention et de standard de performance seront envoyées par la poste à chaque école participante.

### **Transport et hébergement (Festival sur place)**

Tout groupe participant aux nationales MusicFest Canada sont priés d'utiliser les modalités d'hébergement reconnues et approuvées par MusicFest Canada en contactant Ellison Tours au 519-235-2000/800-265-7022. La direction des groupes provenant de la région où le festival se déroule, est tenue de signer un formulaire de renonciation, inclus dans la trousse d'inscription.

### **Concerts de têtes d'affiche**

Tous les participants à MusicFest, sont invités aux concerts de têtes d'affiche, mettant en vedette des artistes de renommée internationale. Ces événements requièrent des réservations et se places sont limitées.

L'admission à la plupart de ces concerts est gratuite mais strictement réservée aux participants, auditeurs et surveillants officiels. Les billets seront distribués sur une base de premiers arrivés, premiers servis, selon la date d'inscription et ne seront disponibles que lorsque tous les formulaires d'inscription et paiements auront été complétés et reçus au bureau du registraire MusicFest.

### **Couverture médiatique**

Les médias locaux et/ou nationaux, incluant réseaux sociaux, stations radio et télévision, journalistes et photographes, seront invités à couvrir MusicFest Canada et pourront enregistrer et filmer des événements du festival pour des fins de production médiatique.

Cette couverture médiatique peut inclure la diffusion en continu, vidéos et photos réalisées par une équipe employée par MusicFest Canada, dans le but de préserver la totalité des événements du festival. L'inscription à MusicFest Canada constitue une entente et un accord complet d'exemption de redevances de droit d'auteur, pour permettre tout enregistrement et couverture médiatique à moins que la direction de MusicFest Canada n'en soit avisée à l'avance et par écrit. Les archives vidéo de chaque transmission en direct du festival 2023 seront disponibles sur demande officielle du directeur d'ensemble participant.

### **Services de photographie**

Étant donné l'avancement technologique des dernières années, les services de photographie sur le site des nationales de MusicFest ont été annulés. Par contre, il sera permis au public de prendre des photos et vidéos, **mais seulement après chaque prestation d'ensemble.**

### **Réception gala des directeurs d'ensembles (Festival sur place)**

Chaque directeur artistique d'ensemble est invité à participer à une réception donnée en leur honneur et parrainée la Ellison Travel and Tours.

### **Entreposage d'équipement sur place (Festival sur place)**

Un service d'entreposage d'équipement sous surveillance est disponible pour chaque ensemble, mais uniquement pour la durée son récital devant juges, incluant période d'échauffement, récital et clinique de perfectionnement. Chaque ensemble doit être accompagné de sa direction et équipe de supervision dans l'aire d'entreposage d'équipement. **L'équipement de chaque ensemble se doit d'être entreposé soit**

**dans son autobus ou hôtel, à moins d'une entente à l'avance avec la direction de MusicFest.**

### **Aucune répétition sur place**

Il n'y aura aucun espace prévu pour des répétitions sur le site de MusicFest Canada, autre que la session d'échauffement avant le récital devant juges, d'une durée approximative d'une heure.

### **Horaire des récitals (Festival sur place)**

La grille horaire du festival est organisée comme suit:

- Harmonies – du 15 au 20 mai
- Les cordes et orchestres symphoniques- du 15 au 20 mai
- Les ensembles de Jazz/Combos – du 15 au 19 mai
- Les chœurs – du 17 au 19 mai
- Musique de chambre – du 15 au 20 mai
- Ensembles Vocal Jazz et contemporain – du 17 au 19 mai

### **Horaire des récitals (Festival préenregistré)**

Les récitals préenregistrés devant juges seront placés à l'horaire de retransmission en ligne, durant les dates du 15 au 20 mai.

### **Soumission de formulaires**

La plupart des formulaires doivent être remplis en ligne. À la suite de l'enregistrement sur place, un des préposés accédera au dossier et fournira la totalité des formulaires requis.

### **Communication par courriel**

Toute communication avec la direction artistique de chaque ensemble inscrit se fait via courriel, incluant : confirmation d'inscription, données financières, grille horaire, éduconcerts, ateliers, confirmation de laissez-passer, billets d'entrée aux concerts de têtes d'affiche, localisation de scènes de récital, liste d'équipement fourni par MusicFest ou tout autre renseignement permettant d'améliorer le séjour au festival et l'expérience musicale.

L'inscription à MusicFest Canada entraîne les partis dans une relation d'affaire en cours, ce qui implique une permission de communication par courriel, et ce, avant, pendant et après le festival en accord avec la loi canadienne anti-pourriel. Aussitôt après avoir accepté une invitation officielle de participer à MusiFest Canada et après avoir inscrit tous les membres de l'ensemble invité, MusicFest se réserve le droit de

communiquer avec la direction du groupe ou ses membres, dans le but de simplifier, de compléter, de confirmer l'inscription et autres renseignements pertinents au festival.

## **A. LA DIVISION DE JAZZ INSTRUMENTAL**

Neil Yorke-Slader, Ottawa, ON – directeur

Dr. Shirantha Beddage, Toronto, ON – directeur adjoint

Alex Dean, Toronto, ON – directeur adjoint

Bob Rebagliati, Maple Ridge, ON – directeur adjoint

Pattie Bender, Wasaga Beach, ON

Jean-François Fauteux, Ottawa, ON

Nick Gummesson, Rothesay, NB

Christine Jensen, Montréal, QC

Paul Tynan, Antigonish, NS

### **Définition de codes de performance**

A – Indique la division de Jazz instrumental

# – 101 à 701 indique les classes, incluant âge limite et restriction d'institution

## **CATÉGORIES D'ENSEMBLES**

### **Ensemble de Jazz**

#### **Jazz Combo**

#### **Combo de Jazz traditionnel**

### **Musique du monde**

**Classes (Le directeur de division peut, suite à des circonstances atténuantes, changer la classe d'un ensemble)**

A101 – Collèges et universités, aucune restriction d'âge

– Tout membre de cette classe doit être dûment inscrit dans le même collège ou université au cours d'une même année scolaire, en plus d'être inscrit dans le cours de l'ensemble participant.

A102 – groupe communautaire sans restriction d’âge ou affiliation scolaire.

A202 – groupe communautaire sans restriction d’affiliation scolaire avec un âge maximum de 20 ans à partir du 1er janvier 2023.

A301 – groupe d’une seule école secondaire ou multiples écoles secondaires avec un directeur affecté comme enseignant à chacune d’elles, due à un nombre insuffisant de membres d’une seule école pour compléter le groupe, sujet à une confirmation du directeur du festival régional affilié.

- Avec un âge maximum de 17 ans à partir du 1er janvier 2023, ou inscrit en douzième année du cycle secondaire.
- Tous les membres doivent être étudiants à plein temps, tel que prescrit par leur propre établissement scolaire reconnu.

A302 – Ensemble communautaire ou groupe scolaire multi-écoles mais nonéligible pour la classe A301 avec un âge maximum de 17 ans à partir du 1er janvier 2023, ou inscrit en douzième année du cycle secondaire.

A301 - Âge maximum de 17 ans à partir du 1er janvier 2023.

A401 – groupe d’une seule école secondaire ou multiples écoles secondaires avec un directeur affecté comme enseignant à chacune d’elles, due à un nombre insuffisant de membres d’une seule école pour compléter le groupe, sujet à une confirmation du directeur du festival régional affilié.

- Avec un âge maximum de 16 ans à partir du 1er janvier 2023, ou inscrit en onzième année du cycle secondaire.
- Tous les membres doivent être étudiants à plein temps, tel que prescrit par leur propre établissement scolaire reconnu.

A402 – Ensemble communautaire ou groupe scolaire multi-écoles mais nonéligible pour la classe A401 avec un âge maximum de 16 ans à partir du 1er janvier 2023, ou inscrit en onzième année du cycle secondaire.

A401 - Âge maximum de 16 ans à partir du 1er janvier 2023.

A501 – groupe d’une seule école secondaire ou multiples écoles secondaires avec un directeur affecté comme enseignant à chacune d’elles, due à un nombre insuffisant de membres d’une seule école pour compléter le groupe, sujet à une confirmation du directeur du festival régional affilié.

- Avec un âge maximum de 15 ans à partir du 1er janvier 2023, ou inscrit en dixième année du cycle secondaire.

- Tous les membres doivent être étudiants à plein temps, tel que prescrit par leur propre établissement scolaire reconnu.

A502 – Ensemble communautaire ou groupe scolaire multi-écoles mais non éligible pour la classe A501 avec un âge maximum de 15 ans à partir du 1er janvier 2023, ou inscrit en dixième année du cycle secondaire.

A501 - Âge maximum de 15 ans à partir du 1er janvier 2023

A601 – groupe d’une seule école secondaire ou multiples écoles secondaires avec un directeur affecté comme enseignant à chacune d’elles, due à un nombre insuffisant de membres d’une seule école pour compléter le groupe, sujet à une confirmation du directeur du festival régional affilié.

- Avec un âge maximum de 14 ans à partir du 1er janvier 2023, ou inscrit en neuvième année du cycle secondaire.
- Tous les membres doivent être étudiants à plein temps, tel que prescrit par leur propre établissement scolaire reconnu.

A701 – groupe d’une seule école secondaire ou multiples écoles secondaires avec un directeur affecté comme enseignant à chacune d’elles, due à un nombre insuffisant de membres d’une seule école pour compléter le groupe, sujet à une confirmation du directeur du festival régional affilié.

- Avec un âge maximum de 13 ans à partir du 1er janvier 2023, ou inscrit en huitième année.

## **MUSIQUE DU MONDE**

Ensembles musicaux utilisant les influences rythmiques, harmoniques et mélodiques latino-américaine, africaine, asiatique, des Indes, incluant les influences rythmiques du Brésil, de Cuba, du Portugal, d’Espagne et de Puerto Rico. Ces ensembles utilisent typiquement des gammes, modes autre que les gammes et mode de norme dites ouest-européennes et sont autorisées à utiliser des instruments propres à la culture représentée telle le Kora (harpe ouest-africaine), des bidons d’acier (steel drum), le sitar ou encore le didgeridoo.

W101- Aucune restriction d’âge

W201 – L’âge de chaque membre est d’un maximum de vingt ans après le 1er janvier 2023.

W301 – L’âge de chaque membre est d’un maximum de 17 ans après le 1er janvier 2023 ou inscrit en douzième année dans une école reconnue.

W501 – L'âge de chaque membre est d'un maximum de 15 ans après le 1er janvier 2023 ou inscrit en dixième année dans une école reconnue.

W701 – L'âge de chaque membre est d'un maximum de 13 ans après le 1er janvier 2023, ou inscrit en huitième année.

## **PRÉSENTATION ET RÉCITAL**

(i) Il est fortement recommandé, pour tout ensemble dans les classes de A101 à A 302 inclusivement, de se conformer à une instrumentation standard (pas plus de 12 cuivres, six saxophones et six instrumentistes de section rythmique)

(ii) Toute déviation de ces nombres sera jugée selon son mérite musical. L'utilisation des bois dans la section des saxophones est encouragée.

**Un minimum de neuf et un maximum de 24 musiciens par ensemble de Jazz est permis pour les classes de A101 à A302 pour chaque pièce présentée en récital devant juges.** Quoi qu'une exemption de ce règlement, est accordée aux ensembles de classes A401 à A701, la grandeur de la scène risquerait de ne pas inclure tous les membres d'un ensemble surpeuplé.

Les ensembles de Jazz **doivent** présenter un répertoire ne comprenant **pas plus de 3 pièces** de styles variés et incluant une balade (Les groupe de musique du monde sont exempts de ce règlement).

Le répertoire devrait également comprendre de l'improvisation et obligatoirement tiré du style Jazz tel le swing, le blues, la ballade, le Jazz Rock, le Jazz latin, la Samba. La musique dite populaire (Pop Music) est à déconseiller.

Il est grandement recommandé d'inclure une pièce canadienne soit composée ou arrangée. L'œuvre peut être publiée ou commandée.

Un syllabus de répertoire approuvé par MusicFest est disponible sur le site MusicFest.ca (voir [www.musicfest.ca/syllabus\\_jazz\\_e.asp](http://www.musicfest.ca/syllabus_jazz_e.asp)) pour toutes classes d'ensemble Jazz instrumental.

Le temps de performance musicale sur scène est d'une durée maximum de 30 minutes, incluant échauffement, présentation de l'ensemble, exécution du répertoire, commentaires d'un des juges sur scène, remise de mention de distinction et sortie de scène. Ce bloc de 30 minutes sera rigoureusement appliqué. Tout ensemble dépassant ces restrictions de temps risque une pénalité de suspension et un raccourcissement de récital sur scène.

Dans les classes de Jazz Combo, un minimum de deux membres et un maximum de huit feront partie d'un même ensemble pour chaque pièce musicale exécutée sur scène. Les ensembles de Jazz Combo de style traditionnel (Jazz du début 20<sup>ème</sup> siècle) sont encouragés à utiliser une instrumentation propre à l'époque, soit le tuba/contrebasse, cornet/trompette, trombone, clarinette, saxophone et batterie. Aucune aide audio électronique ne sera fournie.

Dans cette classe, il est fortement conseillé d'entendre chaque membre improviser tout à tour.

### **Festival sur place - Détails pour l'exécution devant juges**

La période d'échauffement avant chaque récital devant juges sera disponible pour une durée maximum de 20 minutes.

Chaque ensemble devrait se présenter au comptoir d'accueil de groupes UNE HEURE avant le récital devant juges, pour permettre amplement de temps pour placer les caissons d'instruments dans l'air de stockage d'équipement.

Deux partitions de chef et/ou lignes mélodiques munies de no de mesures doivent être remises au comptoir d'accueil avant le récital et seront réclamées après l'atelier de perfectionnement. MusicFest n'est nullement responsable de toute partition oubliée au comptoir d'accueil de groupes.

Il est fortement recommandé que chaque groupe fournisse un conseiller pour le technicien audio en charge au moment du récital. Il est de plus recommandé de fournir à l'équipe de scène une liste de solistes en ordre chronologique ainsi qu'un plan de scène du groupe, le tout, autant que possible, empreint de clarté et de précision.

Pour les ensembles de Jazz conventionnels, l'audio sera distribué comme suit: deux microphones pour les saxophones, deux pour les trombones et deux pour les trompettes, deux en avant-scène, un pour le piano. Les micros ne seront utilisés que pour chaque solo, tel que décrit sur la liste de solos avec l'aide du conseiller audio de l'ensemble. Aucun ensemble ne pourra changer l'équilibre de sa sonorité de groupe par le truchement de microphones ou de tout autre équipement électronique. Seuls les volumes des instruments de la section rythmique pourront être ajustés.

### **L'ÉVALUATION**

Chaque groupe sera évalué selon les critères d'exécution nationale, sauf si sa direction a choisi de n'obtenir que des commentaires de juges après son concert.

L'intégrité musicale est la base de ces critères d'évaluation. Les juges se concentreront sur l'interprétation du style, l'intonation, les nuances, les techniques d'attaque, de

relâche, d'articulation, la sonorité de l'ensemble, le tempo, l'improvisation, l'instrumentation, l'intégrité, et la variété et la qualité du répertoire choisi. Leurs commentaires seront basés sur l'ensemble de la performance musicale.

Les enregistrements audios du concert (Festival sur place), de même que ceux des commentaires de juges seront disponibles après chaque récital, en tenant compte du temps alloué aux juges pour rendre leur décision finale.

L'ultime but de ces commentaires est de suggérer diverses stratégies visant à améliorer l'exécution musicale de chaque ensemble.

### **L'ÉQUIPEMENT (Festival sur place)**

Chaque ensemble est responsable d'emporter tout instrument ou équipement ne figurant pas sur la liste d'équipement/instruments fournis par MusicFest Canada, tel que décrit ci-dessous:

Salle d'échauffement et salles d'atelier de perfectionnement: Un piano acoustique, électrique ou électronique de marque Yamaha, un amplificateur de piano, guitare et basse de marque Yorkville, une batterie complète de marque Ludwig équipé d'un ensemble de cymbales de marque Dream, un vibraphone de marque Musser, chaises, lutrins de marque RAT (selon la catégorie) et congas (salle d'atelier de perfectionnement seulement)

Salle de concert: Un piano acoustique, électrique ou électronique de marque Yamaha, un amplificateur de piano, guitare et basse de marque Yorkville, une batterie complète de marque Ludwig équipé d'un ensemble de cymbales de marque Dream incluant cymbales "hi-hat", "crash" et "ride", un vibraphone de marque Musser, congas, chaises, lutrins de marque RAT (le nombre de lutrins dépend de la grandeur de la scène).

**Il est interdit de remplacer ou de bouger cet équipement et doit être utilisé par chaque groupe.** Seul Le batteur peut remplacer la caisse claire (snare) et la pédale de grosse caisse (Bass drum pedal). Les cymbales de marque Dream ne peuvent être remplacées mais peuvent être réorganisées au besoin. Un groupe peut **ajouter des cymbales, pourvu qu'elles aient leur propre support de cymbales.**

Le pianiste peut ajouter un clavier sans enlever ou déplacer les claviers existants, fournis par le festival.

Tout déplacement d'équipement doit être effectué par le personnel officiel de MusicFest.

L'équipement sera installé tel qu'indiqué par le plan de scène fourni par la direction de chaque ensemble. Cette étape de placement d'équipement fait partie du temps de scène accordé à chaque groupe.

Toutes substances dangereuses, incluant sans s'y limiter, objets en feu ou inflammables ou tout contenant d'eau, sont interdites sur scène.

## **B. LA DIVISION DES HARMONIES ET ORCHESTRES**

Sharon Fitzsimmins, Midhurst, ON – directrice, division des harmonies

Isabelle Brasseur-Porter, Ottawa, ON – directrice adjointe, division des harmonies

Pratik Gandhi, Toronto, ON – directeur adjoint, division des harmonies

Dr. Tony Leong, Toronto, ON – directeur, division des ensembles à cordes

Dr. Mark Hopkins, Halifax, NS – directeur adjoint, Canadian Wind Orchestra & bourses d'études

Dr. Gillian MacKay, Toronto, ON, Canadian Wind Orchestra

## **1. LES HARMONIES ET ENSEMBLES DE MUSIQUE DE CHAMBRE**

### **Définition de codes de performance**

B – Indique la division des harmonies et ensembles à cordes

Numéro – indique les classes, tel que décrites ci-dessous

### **CATÉGORIES D'ENSEMBLES**

**Musique de chambre** – de 3 à 9 musiciens de cuivres, bois ou percussions.

**Harmonies** – au moins vingt-cinq musiciens dans un agencement de cuivres, de bois ou de percussions.

**Ensembles de guitare** – de sept à vingt-cinq guitaristes.

**Ensembles de percussions** – Au moins quatre percussionnistes.

### **CLASSES OF PARTICIPATION CHAMBER ENSEMBLES**

B101 – Instruments à vent – aucune restriction d'âge

B201 – Instruments à vent – un âge maximum de 20 ans, à partir du 1er janvier 2023.

B301 – Instruments à vent – un âge maximum de 17 ans, à partir du 1er janvier 2023. ou inscrit en douzième année dans une école reconnue.

B401 – Instruments à vent – un âge maximum de 15 ans, à partir du 1er janvier 2023.

## **HARMONIES**

Veuillez noter que les codes de classe dans cette catégorie, reflètent le degré de difficulté du répertoire de concert et non l'âge des musiciens. **Seul le répertoire du syllabus officiel de MusicFest doit être utilisé dans le but de rencontrer les exigences de syllabus de MusicFest Canada, édition 2023. Les partitions de chef d'orchestre de chaque pièce du syllabus officiel seront fournies par MusicFest Canada à son équipe de juges. Les œuvres de compositeurs canadiens figurant dans le syllabus officiel (marquées CA) rencontrent également les exigences répertoire canadien du festival.**

B600 – Exécution d'une des pièces tirées du répertoire de classe B600 du syllabus

B500 – Exécution d'une des pièces tirées du répertoire de classe B500 du syllabus

B400 – Exécution d'une des pièces tirées du répertoire de classe B400 du syllabus

B300 – Exécution d'une des pièces tirées du répertoire de classe B300 du syllabus

B200 – Exécution d'une des pièces tirées du répertoire de classe B200 du syllabus

B100 – Exécution d'une des pièces tirées du répertoire de classe B100 du syllabus

## **Ensembles de guitares**

B101 – aucune restriction d'âge

B201 – un âge maximum de 20 ans, à partir du 1er janvier 2023.

B301 – un âge maximum de 17 ans, à partir du 1er janvier 2023 ou inscrit en douzième année dans une école reconnue.

B401 – un âge maximum de 15 ans, à partir du 1er janvier 2023.

## **LES ENSEMBLES DE PERCUSSIONS**

B101 – aucune restriction d'âge

B201 – un âge maximum de 20 ans, à partir du 1er janvier 2023.

B301 – un âge maximum de 17 ans, à partir du 1er janvier 2023 ou inscrit en douzième année dans une école reconnue.

B401 – un âge maximum de 15 ans, à partir du 1er janvier 2023.

## **PRÉSENTATION ET RÉCITAL**

### **ENSEMBLES DE MUSIQUE DE CHAMBRE, DE PERCUSSIONS ET DE GUITARES**

Chaque membre de groupe de musique de chambre doit également faire partie d'une harmonie ou ensemble de guitares inscrit et participant aux nationales MusicFest, en plus de s'être qualifié au préalable dans un des festivals régionaux affiliés. Tout autre cas exceptionnel sera évalué par le président du festival, en tenant compte des circonstances atténuantes au dossier.

Les ensembles de ces catégories devront présenter deux œuvres à style contrastant de leur choix.

Leur récital sera limité à quinze minute de musique et un total de vingt minutes, incluant préparation de scène, récital et démontage. Les groupes dépassant cette limite de temps s'exposent à des sanctions de suspension et de raccourcissement de temps d'exécution.

La musique dite populaire (Pop Music) est à déconseiller.

**Festival sur place:** Chaque ensemble de percussions ou de musique de chambre bénéficiera d'un atelier de perfectionnement d'une demi-heure avec l'un des juges ayant assisté à l'exécution musicale du groupe. La durée de l'atelier pour les ensembles de guitare, sera d'une heure.

Chaque ensemble doit fournir 2 partitions de chef aux juges officiels du festival, et ce pour chaque pièce jouée en récital. Ces partitions seront remises au comptoir d'accueil de groupes avant la période d'échauffement et recueillie après l'atelier de perfectionnement. MusicFest n'est nullement responsable de toute partition oubliée au comptoir d'accueil de groupes.

**Les partitions photocopiées ne seront tolérées que si elles sont accompagnées d'une permission du détenteur des droits de publication.**

La période d'échauffement avant chaque récital devant juges sera disponible pour une durée maximum de 20 minutes. Chaque groupe doit se présenter au comptoir d'enregistrement 45 minutes avant leur temps de récital, pour permettre assez de temps pour le stockage d'équipement.

## **LES HARMONIES**

Chaque harmonie inscrite à MusicFest Canada doit jouer un répertoire de trois pièces correspondant au niveau de difficulté de la classe pour laquelle elle est inscrite.

## **Obligatoire:**

- Une de ces trois pièces doit être une composition/arrangement d'origine canadienne.
- Une de ces trois pièces doit provenir du syllabus officiel de MusicFest Canada (qui peut également rencontrer les exigences de jouer une pièce composée/arrangée d'origine canadienne)
- Deux de ces trois pièces devraient refléter des styles contrastant (qui peut être un seul mouvement d'une œuvre), au choix du directeur.
- Recommandée : Une de ces trois pièces devrait offrir un style plus lyrique
- La musique dite populaire (Pop Music) est à déconseiller.

## **Préparation en vue de l'exécution devant juges :**

La salle d'échauffement sera disponible pour chaque ensemble, pour un maximum de trente minutes avant le récital devant juges. Par la suite, l'ensemble devra se déplacer vers la salle de récital environ dix minutes avant le début de leur performance, ce qui laisse, en réalité, vingt minutes pour l'échauffement. Chaque groupe est tenu de se présenter au comptoir d'accueil de groupes UNE HEURE avant leur temps de récital, dans le but d'accorder assez de temps pour laisser les caissons d'instrument et autre équipement dans l'aire réservée à cet effet.

Le temps de concert ne doit dépasser les trente minutes, incluant toute installation, l'introduction du groupe, exécution et évacuation de scène. Tout ensemble dépassant ces restrictions de temps risque une pénalité de suspension et un raccourcissement de récital sur scène. Les ensembles de niveau avancé sont priés de respecter cette limite de temps en choisissant leur répertoire.

Chaque harmonie pourra participer à un atelier de perfectionnement d'une durée de 60 minutes avec l'un des juges ayant assisté au récital du groupe. Cet atelier inclura une session de lecture à vue qui fera partie de l'évaluation et attribution du standard de niveau d'exécution final pour chaque harmonie.

Pour s'assurer que les juges sont en mesure d'évaluer de manière juste, on demande à la direction de chaque ensemble de fournir 4 partitions de chef pour chaque pièce du répertoire ne figurant pas sur la liste officielle du syllabus de MusicFest Canada. Ces documents sont essentiels au succès de l'expérience d'apprentissage propre à MusicFest.

Pour permettre aux juges de souligner certains passages spécifiques d'une œuvre exécutée, il est important de s'assurer que toutes les mesures soient numérotées. Ces partitions seront remises au comptoir d'accueil de groupes avant la période d'échauffement et recueillie après l'atelier de perfectionnement. MusicFest n'est nullement responsable de toute partition oubliée au comptoir d'accueil de groupes.

Chaque directeur d'harmonie recevra un enregistrement vidéo avec commentaires/suggestions d'un chef d'orchestre de renom.

**Festival virtuel et préenregistré:** Chaque harmonie pourra participer à un atelier de perfectionnement d'une durée de 60 minutes avec l'un des juges ayant assisté au récital du groupe.

## **ÉVALUATION**

Chaque groupe sera évalué selon les critères d'exécution nationale, sauf si sa direction a choisi de n'obtenir que des commentaires de juges avant son concert.

L'intégrité musicale est la base de ces critères d'évaluation. Les juges se concentreront sur l'interprétation du style, l'intonation, les nuances, les techniques d'attaque, de relâche, d'articulation, la sonorité de l'ensemble, le tempo, l'instrumentation, l'intégrité, et la variété et la qualité du répertoire choisi. Leurs commentaires seront basés sur l'ensemble de la performance musicale.

Les enregistrements des commentaires de juges seront disponibles après chaque récital, en tenant compte du temps alloué aux juges pour rendre leur décision finale. Le but ultime de ces commentaires est de suggérer diverses stratégies visant à améliorer l'exécution musicale de chaque ensemble.

## **L'ÉQUIPEMENT (Festival sur place)**

MusicFest Canada fournira l'équipement tel que décrit ci-dessous

### **ENSEMBLES DE MUSIQUE DE CHAMBRE**

- Salle d'échauffement: chaises et lutrins
- Aires de récital et d'ateliers de perfectionnement: Un piano de marque Yamaha, soit acoustique ou électrique, chaises et lutrins

## **HARMONIES**

Salle d'échauffement: chaises et lutrins

Salles d'ateliers de perfectionnement: chaises et lutrins de marque RAT, batterie de marque Ludwig avec cymbales de marque Dream, grosse caisse, 4 timbales (23", 26", 29", 32"),

### **Scène de récital**

Chaises, lutrins de marque RAT, (le nombre de lutrins disponibles dépend de la grandeur de la scène), grosse caisse de marque Ludwig, caisse claire de marque Ludwig, quatre timbales de marque Ludwig (23", 26", 29", 32"), une batterie complète

de marque Ludwig avec cymbales de marque Dream, un gong de marque Ludwig, un piano acoustique ou électrique de marque Yamaha, un glockenspiel de marque Musser, un xylophone, un marimba, un vibraphone, carillon d'orchestre, deux amplificateurs de guitares basses/contrebasses, et une table pour baguettes et percussions auxiliaires.

### **Équipement non inclus**

- Cymbales autres que celles installées sur la batterie.
- Baguettes/bâtons de percussions
- Percussions auxiliaires
- Amplificateurs de surplus
- Rallonges électriques
- Câbles audios
- Claviers autres que ceux décrits ci-haut

**Il est interdit de remplacer ou de bouger cet équipement et doit être utilisé par chaque groupe.** Seul Le batteur peut remplacer la caisse claire (snare) et la pédale de grosse caisse. Les cymbales de marque Dream ne peuvent être remplacées mais peuvent être réorganisées au besoin. Un groupe peut **ajouter des cymbales, pourvu qu'elles aient leur propre support de cymbales.**

Toutes substances dangereuses, incluant sans s'y limiter, objets en feu ou inflammables ou tout contenant d'eau, sont interdites sur scène.

### **Liste officielle du Syllabus MusicFest Canada**

Le choix de pièce(s) de la liste du syllabus de MusicFest Canada déterminera également la classe pour laquelle le groupe devrait s'inscrire. Toute exception ou clarification à ce sujet, veuillez contacter la directrice de la division des harmonies et orchestres symphoniques de MusicFest Canada, madame Sharon Fitzsimmins au 705-817-0039.

**Veillez noter que chaque harmonie est tenue de jouer une pièce tirée de la liste du syllabus de MusicFest Canada.**

**De plus, au moins une des trois pièces sélectionnées** doit être une composition/arrangement d'origine canadienne.

On trouvera la liste officielle de répertoire du syllabus en suivant ce lien Internet:  
**<https://musicfest.ca/information-ensemble-directors/concert-band-syllabus/>**

### **O. Division des cordes**

Docteur Tony Leong, directeur, division des cordes

Donnie Deacon, directeur adjoint, division des cordes

Ninette Babineau, Halifax, NS

Dr. Jason Caslor, Tempe, AZ

Louis Lavigueur, Montréal, QC

Dr. Scott MacLennan, Vancouver, BC

Sylvia Shadick-Taylor, Edmonton, AB

Douglas Sturdevant, Ottawa, ON

Dr. Cam Walter, Toronto, ON

### **Définition des codes de performance**

O et S – Indique la division d’orchestres symphoniques et ensembles à cordes

# – indique les classes, tels que définies dans la section 3 ci-dessous

### **CATÉGORIE D’ENSEMBLES**

**Orchestre symphonique-** Au moins vingt-cinq musiciens de cordes avec une section de vents et percussions

**Orchestre à cordes:** Au moins neuf musiciens d’instrument à cordes d’orchestre symphonique.

**Ensemble de musique de chambre:** De deux à cinq musiciens d’instrument à cordes d’orchestre symphonique.

### **CLASSES**

Chaque ensemble inscrit à MusicFest Canada doit jouer un répertoire démontrant un éventail de différents styles musicaux correspondant au niveau de difficulté de la classe pour laquelle il est inscrit. Aucune pièce musicale n’est imposée pour cette classe.

### **ENSEMBLES DE MUSIQUE (cordes) DE CHAMBRE ET ORCHESTRE À CORDES**

S100

S200

S300

S400

S500

## **ORCHESTRES SYMPHONIQUES**

O100

O200

O300

O400

O500

## **PRÉSENTATION ET RÉCITAL**

### **ORCHESTRES SYMPHONIQUES, ORCHESTRES À CORDES ET ENSEMBLES DE MUSIQUE DE CHAMBRE (CORDES)**

Chaque directeur d'ensembles à cordes est encouragé à choisir un répertoire de qualité de composition ou d'arrangement d'origine canadienne.

La musique dite populaire (Pop Music) est à déconseiller.

#### **Temps d'exécution sur scène :**

Le temps de concert ne doit dépasser les 30 minutes, incluant toute installation, l'introduction du groupe, l'échauffement, l'exécution et l'évacuation de scène. Tout ensemble dépassant ces restrictions de temps risque une pénalité de suspension et un raccourcissement de récital sur scène.

Les ensembles de niveau avancé sont priés de respecter cette limite de temps en choisissant leur répertoire.

Dans la division des cordes, une session de lecture à vue est facultative. Chaque directeur d'ensemble désirant organiser une telle session, doit en faire la demande par écrit au moins un mois précédent le festival et envoyé par courriel à Dr. Tony Leong, directeur de la division des cordes de MusicFest Canada, au [tony.leong@musicfest.ca](mailto:tony.leong@musicfest.ca).

Chaque directeur d'ensemble à cordes recevra un enregistrement vidéo avec commentaires/suggestions d'un chef d'orchestre de renom.

#### **Festival sur place – Détails concernant l'exécution devant juges :**

La salle d'échauffement sera disponible pour chaque ensemble, pour un maximum de 30 minutes avant le récital devant juges. Ensuite, l'ensemble se déplacera vers la salle de récital environ dix minutes avant le début de leur performance, ce qui laisse, en réalité, vingt minutes pour l'échauffement. Chaque groupe est tenu de se présenter au comptoir d'accueil de groupes une heure avant leur temps de récital, dans le but d'accorder assez de temps pour laisser les caissons d'instrument et autre équipement dans l'aire réservée à cet effet.

Chaque ensemble pourra participer à un atelier de perfectionnement d'une durée de 30 minutes avec l'un des juges ayant assisté au récital du groupe.

Pour s'assurer que les juges sont en mesure d'évaluer de manière juste, on demande à la direction de chaque ensemble de fournir 2 partitions de chef d'orchestre pour chaque pièce du répertoire ne figurant pas sur la liste officielle du syllabus de MusicFest Canada. Ces documents sont essentiels au succès de l'expérience d'apprentissage propre à MusicFest.

Pour permettre aux juges de souligner certains passages spécifiques d'une œuvre exécutée, il est important de s'assurer que toutes les mesures soient numérotées. Ces partitions seront remises au comptoir d'accueil de groupes avant la période d'échauffement et recueillie après l'atelier de perfectionnement. MusicFest n'est nullement responsable de toute partition oubliée au comptoir d'accueil de groupes.

## **ÉVALUATION**

Chaque groupe sera évalué selon les critères d'exécution nationale, sauf si sa direction a choisi de n'obtenir que des commentaires de juges avant son concert.

L'intégrité musicale est la base de ces critères d'évaluation. Les juges se concentreront sur l'interprétation du style, l'intonation, les nuances, les techniques d'attaque, de relâche, d'articulation, la sonorité de l'ensemble, le tempo, l'instrumentation, l'intégrité, et la variété et la qualité du répertoire choisi.

Les enregistrements audios du concert, de même que ceux des commentaires de juges seront disponible après chaque récital. Le but ultime de ces commentaires est de suggérer diverses stratégies visant à améliorer l'exécution musicale de chaque ensemble.

## **L'ÉQUIPEMENT (Festival sur place)**

MusicFest Canada fournira l'équipement tel que décrit ci-dessous

Salle d'échauffement: chaises et lutrins

Salles d'ateliers de perfectionnement: chaises et lutrins de marque RAT, grosse caisse de marque Ludwig, 4 timbales (23", 26", 29", 32") de marque Ludwig, Glockenspiel de marque Musser, xylophone, cloches tubulaires et un amplificateur de guitare basse.

Scène de récital : Chaises, lutrins de marque RAT, (le nombre de lutrins disponibles dépend de la grandeur de la scène), grosse caisse de marque Ludwig, caisse claire de marque Ludwig, quatre timbales de marque Ludwig (23", 26", 29", 32"), une batterie complète de marque Ludwig avec cymbales de marque Dream, un gong de marque Ludwig, un piano acoustique ou électrique de marque Yamaha, un glockenspiel de marque Musser, un xylophone, un marimba, un vibraphone, carillon d'orchestre, deux amplificateurs de guitares basses/contrebasses, et une table pour baguettes et percussions auxiliaires.

### **Équipement non inclus**

- Cymbales autres que celles installées sur la batterie.
- Baguettes/bâtons de percussions
- Percussions auxiliaires
- Amplificateurs de surplus
- Rallonges électriques
- Câbles audios
- Claviers autres que ceux décrits ci-haut

**Il est interdit de remplacer ou de bouger cet équipement et doit être utilisé par chaque groupe.** Seul Le batteur peut remplacer la caisse claire (snare) et la pédale de grosse caisse. Les cymbales de marque Dream ne peuvent être remplacées mais peuvent être réorganisées au besoin. Un groupe peut **ajouter des cymbales, pourvu qu'elles aient leur propre support de cymbales.**

Toutes substances dangereuses, incluant sans s'y limiter, objets en feu ou inflammables ou tout contenant d'eau, sont interdites sur scène.

**Qualification pour participer au festival:** Pour cette division, il existe deux façons de se qualifier pour les nationales de MusicFest Canada: soit par qualification à la suite d'une performance donnée à une des filiales régionales de MusicFest Canada, soit par arrangement au préalable en communiquant par téléphone avec le directeur de cette division, le docteur Tony Leong, au 416-986-2182 ou par courriel à [tony.leong@musicfest.ca](mailto:tony.leong@musicfest.ca).

## **C. DIVISION DES CHORALES ET ENSEMBLES VOCAUX**

John Chalmers, Etobicoke, ON – Directeur

Scott Leithead, Edmonton, AB – Directeur adjoint

Frank Lee, Vancouver, ON – Directeur adjoint

Bob Stalder, Kitchener, ON

Frank Gnandt, Lethbridge, AB

Brenda Uchimarū, Cambridge, ON

## **CODES DE PERFORMANCE**

C – Indique la division chorale et ensemble vocaux

101-501 indique les classes, incluant âge limite

## **CATÉGORIES D'ENSEMBLES VOCAUX**

Les catégories de cette division, sont décrites ci-dessous

## **LES CHORALES**

### **Chorales de concert – Chorales de chambre**

Au moins dix chanteurs, avec répertoire vocal traditionnel, sans style Jazz

### **CHORALE COMBO**

De trois à neuf chanteurs ou plus, avec répertoire vocal traditionnel, sans style Jazz

Veuillez noter qu'un groupe ne peut chanter une œuvre pour plus d'une catégorie.

## **JAZZ VOCAL et MUSIQUE CONTEMPORAINE**

### **COMBO JAZZ VOCAL et MUSIQUE CONTEMPORAINE**

De deux à huit chanteurs, sans section rythmique, avec répertoire vocal de style contemporain.

### **ENSEMBLES JAZZ VOCAL et MUSIQUE CONTEMPORAINE**

De neuf à dix-huit chanteurs avec section rythmique, avec répertoire vocal de style contemporain.

### **CHORALE AVEC RÉPERTOIRE COMBINÉ**

Jusqu'à dix-huit chanteurs (nombre de microphones disponibles) avec sélection à part égale tirée des répertoires contemporain et traditionnels.

## **LES CLASSES DE PARTICIPATION**

C101 – Groupes vocaux de niveau universitaire ou collégial, sans limite d'âge.

C102 – Groupes vocaux communautaires ou d'église, sans limite d'âge.

C301 – Groupes vocaux dont l'âge limite de ses membres est de 17 ans, à partir du 1er janvier 2023, ou inscrit en douzième année dans une école reconnue.

C401 – Groupes vocaux dont l'âge limite de ses membres est de 15 ans, à partir du 1er janvier 2023.

C501 – Groupes vocaux dont ses membres sont inscrits dans une école de la première à la septième année.

## **PRÉSENTATION ET RÉCITAL**

Le temps de concert ne doit dépasser les 30 minutes, incluant toute installation, l'introduction du groupe, exécution et évacuation de scène. Tout ensemble dépassant ces restrictions de temps risque une pénalité de suspension et un raccourcissement de récital sur scène.

Le répertoire de chaque groupe participant comprendra de trois pièces à cinq pièces de style contrastant. Seulement trois de ces pièces figurera dans le programme officiel de récital.

Le chant a cappella est recommandé pour toutes catégories.

Tout membre de section d'accompagnement d'un groupe vocal doit également répondre aux critères correspondant à la classe pour laquelle le groupe s'est inscrit. Tout accompagnateur au piano, pour la catégorie des chorales de concert, est exclu de ce règlement.

Chaque facette du récital, incluant l'accompagnement musical, sera évaluée pour l'attribution d'un des standards nationaux de performance MusicFest.

### **Festival sur place – Détails sur l'exécution devant juges :**

La salle d'échauffement sera disponible pour chaque ensemble, pour un maximum de trente minutes avant le récital devant juges. Chaque groupe est tenu de se présenter au comptoir d'accueil de groupes une heure avant leur temps de récital.

Chaque groupe est prié de fournir trois copies de partitions de chaque pièce de répertoire, comprenant passage pour solistes et tout renseignement jugé pertinent, au moment du récital. Ces partitions seront remises au comptoir d'accueil de groupes

avant le récital et recueillies après l'atelier de perfectionnement. MusicFest n'est nullement responsable de toute partition oubliée au comptoir d'accueil de groupes.

Il est fortement recommandé que chaque groupe fournisse un conseiller pour le technicien audio en charge au moment du récital. Il est de plus recommandé de fournir à l'équipe de scène une liste de solistes en ordre chronologique ainsi qu'un plan de scène du groupe, le tout, autant que possible, empreint de clarté et de précision.

## **L'ÉVALUATION**

Chaque groupe sera évalué selon les critères d'exécution nationale, sauf si sa direction a choisi de n'obtenir que des commentaires de juges avant son concert.

L'intégrité musicale est la base de ces critères d'évaluation. Les juges se concentreront sur l'interprétation du style, l'intonation, les nuances, le phrasé, la diction, la sonorité de l'ensemble et le répertoire. Leurs commentaires seront basés sur l'ensemble de la performance musicale.

Le but ultime de ces commentaires est de suggérer diverses stratégies visant à améliorer l'exécution musicale de chaque ensemble.

## **L'ÉQUIPEMENT – CHORALES. (Festival sur place)**

Aire de récital et aire d'atelier de perfectionnement

Un piano acoustique, gradins de chorales, et lutrins.

Salle d'échauffement: Piano seulement

## **L'ÉQUIPEMENT – JAZZ VOCAL & GROUPES RELIGIEUX**

Salle d'échauffement: Piano acoustique ou électrique de marque Yamaha, un amplificateur de basse électrique de marque Yorkville, une batterie de marque Ludwig avec un ensemble de cymbales de marque Dream et un système audio pour 18 microphones.

Salle de concert: Un piano acoustique, électrique ou électronique de marque Yamaha, un amplificateur de piano, guitare et basse de marque Yorkville, une batterie complète de marque Ludwig équipé d'un ensemble de cymbales de marque Dream, gradins de chorales, système audio avec 18 microphones et deux micros de solistes. Chaque ensemble devrait fournir un conseiller pour la prise audio.

Atelier de perfectionnement: Un piano acoustique, électrique ou électronique de marque Yamaha, un amplificateur de piano, guitare et basse de marque Yorkville, une batterie complète de marque Ludwig équipé d'un ensemble de cymbales de marque Dream, et un système audio équipé de 18 micros.

**Il est interdit de remplacer ou de bouger cet équipement et doit être utilisé par chaque groupe.** Seul le batteur peut remplacer la caisse claire (snare) et la pédale de grosse caisse (Bass drum pedal). Les cymbales de marque Dream ne peuvent être remplacées mais peuvent être réorganisées au besoin. Un groupe peut ajouter des cymbales, pourvu qu'elles aient leur propre support de cymbales.

Le pianiste peut ajouter un clavier sans enlever ou déplacer les claviers existants, fournis par le festival.

Tout déplacement d'équipement doit être effectué par le personnel officiel de MusicFest.

L'équipement sera installé tel qu'indiqué par le plan de scène fourni par la direction de chaque ensemble. Cette étape de placement d'équipement fait partie du temps de scène accordé à chaque groupe.

## **GRUPE VOCAUX RELIGIEUX**

MusicFest Canada appuie les ensembles vocaux à caractère religieux et les reconnaît comme étant des ensembles de musique vocale contemporaine, dont le répertoire est destiné à supporter leurs activités religieuses. Le panel de juges et cliniciens de MusicFest Canada ne basera son évaluation et ne donnera des suggestions d'amélioration que sur les composantes musicales d'une telle performance.

## **BUREAU DU REGISTRAIRE**

**MusicFest Canada Registration Office**

**311 Main St, Box 1990**

**Exeter, Ontario N0M 1S7**

**702-269-9097 • FAX 702-269-9026**

**[jim.howard@musicfest.ca](mailto:jim.howard@musicfest.ca)**

**[neil.yorke-slader@musicfest.ca](mailto:neil.yorke-slader@musicfest.ca)**

**[www.musicfest.ca](http://www.musicfest.ca)**